



Snudi FO 93 reçu en audience

Pour défendre les droits des remplaçants !

Face aux conditions de travail particulièrement difficiles des collègues remplaçants dans le département et la remise en cause de leurs droits, le Snudi FO 93 a été reçu en audioconférence par la DSDEN afin de porter les revendications des collègues sur le manque de remplaçants et sur les demandes spécifiques des remplaçants eux-mêmes. Les échanges ont duré 1H40 en la présence du Secrétaire Général, de l'IEN Adjointe à l'IA et de la Secrétaire Générale adjointe.

Vous trouverez ci-dessous un premier compte-rendu répondant aux questions spécifiques des remplaçants. Nous avons, bien-sûr, abordé le remplacement dans les écoles. Nous avons condamné le remplacement des enseignants par des animateurs. Nous avons exigé le recrutement par concours d'enseignants fonctionnaires d'Etat en nombre important afin de pallier aux manques de remplaçants et de faire cesser la précarité. Nous avons également exigé la création de plusieurs centaines de postes de remplaçants.

Les conditions de travail des Remplaçants et leurs droits :

- **Snudi FO 93** : Lors du mouvement intra-départemental, deux injustices doivent être réparées :
 - Les points d'Ancienneté REP+ ou REP sur les affectations à Titre définitif réservés aux enseignants exerçants en REP+ ou REP ne sont pour l'heure toujours pas comptabilisés pour les TRS (Titulaires Remplaçants secteur).
 - Les Brigades départementales étant affectés à l'année sur plusieurs classes, doivent pouvoir bénéficier des points spécifiques TRS au même titre que tous les collègues du département sur poste provisoire TRS.

Notre demande : Pour plus d'équité avec les autres enseignants, ces collègues pourraient, comme cela se fait pour d'autres bonifications, faire une demande de bonification (en joignant les documents attestant leur demande) lors de la première phase du mouvement qui serait alors étudiée et validée manuellement par le service mouvement.

DSDEN : Monsieur le Secrétaire Général souhaite d'abord se tourner vers ses services administratifs afin de s'assurer de la faisabilité de ces deux propositions mais n'est pas fermé à ces propositions. Ils reviendront auprès de nous dès que possible pour apporter une réponse.

Le Snudi FO 93 relancera la DSDEN si besoin et sera attentive à sa réponse. Les TRS ne peuvent être désavantagés lors du mouvement intra juste à cause d'une défaillance informatique, ils doivent bénéficier des Points REP/REP+ ou zone violence si leur affectation répond à ces critères. De la même façon, un Brigade faisant office de TRS sur une année scolaire complète, rencontre les mêmes difficultés qu'un TRS à titre provisoire et doit bénéficier du même bonus de points.

- **Snudi FO 93** : Il est important en début d'année de faire le recueil des vœux des collègues brigades départementales concernant leur volonté d'effectuer un remplacement à l'année ou non. Nous avons rappelé l'accord existant pour les BD titulaires de leur poste (aucun remplacement à l'année ne doit ne leur être imposé en début d'année s'ils ne sont pas volontaires) et souhaitons que cet accord soit pérenne.

Notre demande : Organiser des réunions spécialement pour les Brigades Départementales sur leur secteur où ils pourront faire savoir leurs préférences et/ou leur envoyer une fiche à retourner aux services de remplacements où ils pourront préciser ces informations.

DSDEN : Là encore, monsieur le Secrétaire Général souhaite se concerter avec son personnel administratif avant de revenir vers nous. L'accord concernant les brigades Départementales à titre définitif n'a pas lieu d'être remis en cause à ce jour.

Le Snudi FO 93 rappelle que le poste de Brigade Départemental est un poste spécifique. Ce poste possède de nombreuses contraintes mais il permet également d'obtenir des indemnités de déplacement (ISSR). Ces ISSR leur sont pour l'heure retirées s'ils sont affectés sur un poste à l'année, chaque brigade doit donc pouvoir avoir le choix d'accepter ou non un poste ou un complément de poste à l'année.

- **Snudi FO 93** : Qu'en est-il des formations REP+ l'année prochaine ? Les BD REP+ ont pallié dans l'urgence le manque cruel de remplaçant cette année, mais nous espérons qu'il y a eu anticipation pour l'année prochaine et que le nombre de remplaçants classiques sera plus conséquent et suffisant pour pallier les absences.

Les animations pédagogiques ont continué cette année en distanciel, il aurait pu en être de même pour les formations REP+ si les BD REP+ n'avaient pas été réquisitionnés pour d'autres missions.

DSDEN : C'est une volonté partagée par notre administration, nous souhaitons réellement que ces formations reprennent l'année prochaine. Cependant, ils ne peuvent le garantir à 100 %, cela dépendra de la situation sanitaire également et du besoin de remplacement.

Les moyens de remplacement classique doivent être suffisamment conséquents pour ne pas empêcher les formations REP+ d'avoir lieu et donc de permettre aux Brigades REP+ d'exercer les fonctions premières de leur poste. Nous ne comprendrions pas que cette situation se représente une nouvelle fois l'année prochaine sans l'ouverture totale de la future liste complémentaire au préalable et le recrutement conséquent de fonctionnaires stagiaires.

Les primes et la fiche de paie :

• *Snudi FO 93* : La lisibilité des fiches de paye est toujours aussi compliquée, les rappels sur l'année courante ne sont pas détaillés et il n'est pas simple de comprendre à quoi ils correspondent.

DSDEN : Les services de la DSDEN ont travaillé sur la mise en place d'un outil pour remédier à cela. Mais ils n'ont pas trouvé de solution qui n'entraîne pas de surcharge de travail pour leur personnel administratif. Ils vont voir quelle marge de manœuvre ils ont pour améliorer cette lisibilité.

Le Snudi FO 93 entend depuis plusieurs années qu'un outil va permettre aux remplaçants de mieux comprendre leur fiche de paye, en fin d'année dernière, on nous dit que ce n'était finalement pas possible... En attendant, nous constatons des oublis de paiement de primes ou d'indemnités, les rappels sur l'année courante ne sont pas détaillés et il n'est pas simple de comprendre à quoi ils correspondent. L'illisibilité des fiches de paye fait que beaucoup de collègues ne s'y retrouvent plus et ne constatent d'ailleurs pas toujours les primes oubliées. Ils rencontrent encore souvent beaucoup de soucis pour faire valoir leurs bons droits en cas d'erreur des services administratifs. Nous maintenons notre demande pour avoir des fiches de paye beaucoup plus détaillées au niveau des primes et surtout des rappels.

• *Snudi FO 93* : A la vue du travail de préparation qu'ils effectuent lors d'un remplacement de plusieurs jours, les Brigades Départementales doivent pouvoir bénéficier également de la mise en place de la prime REP ou REP+ sur la totalité de la période du remplacement, mercredi et week-end compris.

Les ISSR, étant des indemnités de déplacement, doivent être attribués à tous les enseignants remplaçants dès lors qu'ils ne remplacent pas sur leur école de rattachement et ce même si le poste devient vacant pour une raison quelconque en cours d'année.

DSDEN : Ils reviendront auprès de nous dès que possible pour apporter une réponse à ces deux demandes dont la décision ne relève pas de leur compétence.

Le Snudi FO 93 relancera la DSDEN si besoin et sera attentive à sa réponse. Le paiement des primes REP/REP+ ainsi que l'attribution des primes ISSR doivent répondre à une logique de terrain et non à une logique d'économie sur le dos des remplaçants. Le travail engagé par les collègues sur de longs remplacements ainsi que chacun des déplacements sur une école d'affectation doivent leur être indemnisés.

En conclusion : Même si la DSDEN se dit à l'écoute de certaines de nos propositions et s'engage à revenir auprès de nous après les avoir étudiées, nous regrettons la gestion du remplacement réalisée dans l'urgence par notre administration. L'amélioration de nos conditions de travail va bien évidemment de pair avec un recrutement massif d'enseignants, ce qui n'est malheureusement pas dans les plans de notre hiérarchie qui supprime encore 100 postes au concours l'année prochaine sur notre département. Nous ne manquerons pas de relancer la DSDEN sur les sujets pour lesquels ils nous ont demandés un temps de réflexion.

**Pour le respect de nos droits, de nos conditions de travail !
Contre la gestion du remplacement dans l'urgence !
Pour la satisfaction des revendications des remplaçants !**